

Séances : non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

<i>Séance et date</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6333 7 juin 2010	Projet de résolution déposé par les États-Unis et le Japon (S/2010/285)	Résolution 1928 (2010) 15-0-0
6553 10 juin 2011	Projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2011/354)	Résolution 1985 (2011) 15-0-0

39. Consolidation de la paix après les conflits

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu sept séances au sujet du point intitulé « Consolidation de la paix après les conflits », et a adopté une résolution⁸⁹⁶ et trois déclarations présidentielles. Les séances peuvent être classées en trois catégories : a) débats sur la consolidation de la paix après les conflits; b) rapports du Secrétaire général sur les questions thématiques concernant la consolidation de la paix après les conflits; et c) rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix.

16 avril 2010 et 21 janvier 2011 : débats sur la consolidation de la paix après les conflits

Le 16 avril 2010, le Conseil a tenu un débat public au sujet du point intitulé « Consolidation de la paix après les conflits ». Dans sa déclaration liminaire, le Président (Japon) a souligné trois points concernant la coopération entre le pays sortant d'un conflit et la communauté internationale : a) formulation d'un cadre de coopération pour aider les pays sortant d'un conflit de manière intégrée; b) incidence de l'assistance et de la participation de la communauté internationale sur les efforts d'appropriation menés dans un pays sortant d'un conflit; c) importance de faire la meilleure utilisation possible des fonds disponibles pour la

période qui suit immédiatement la fin d'un conflit, de garantir des ressources à moyen et à long terme et de réunir et renforcer les compétences nécessaires pour répondre aux diverses exigences des activités de consolidation de la paix⁸⁹⁷. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné qu'il importait de produire des dividendes concrets de la paix pour la population, de renforcer les institutions de l'État dans les pays sortant d'un conflit et d'adopter une démarche globale qui tienne compte des dimensions politique, économique, sociale et de sécurité, et fasse participer les acteurs nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux⁸⁹⁸. Le représentant de la Banque mondiale a souligné qu'il était important de prendre en compte le contexte national, de renforcer les partenariats, non seulement avec les pays sortant d'un conflit, mais également entre les acteurs internationaux, et de rechercher la responsabilité mutuelle⁸⁹⁹. Le Président de la Commission de consolidation de la paix a suggéré que le Conseil envisage des moyens de s'appuyer autant que possible sur le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, et a indiqué que les recommandations de la Commission concernant les premières activités de consolidation de la paix menées par les soldats de la paix pourraient aider le Conseil de sécurité à clarifier et surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats des missions de maintien de la paix⁹⁰⁰.

Les représentants de l'Afghanistan, de la Sierra Leone et du Timor-Leste ont fait part de leur point de vue de pays sortant d'un conflit, évoquant, entre autres,

⁸⁹⁶ Résolution 1947 (2010), par laquelle le Conseil a, entre autres, accueilli avec satisfaction le rapport des cofacilitateurs intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies » (S/2010/393, annexe) et prié tous les acteurs concernés de l'Organisation des Nations Unies de donner suite, chacun selon son mandat et selon qu'il conviendrait, aux recommandations formulées dans ce rapport en vue de renforcer encore l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix.

⁸⁹⁷ S/PV.6299, p. 2 à 4.

⁸⁹⁸ Ibid., p. 4 et 6.

⁸⁹⁹ Ibid., p. 15 à 18.

⁹⁰⁰ Ibid., p. 37.

l'importance du désarmement et de la réintégration⁹⁰¹, de la réforme du secteur de la sécurité⁹⁰² et de l'élaboration d'un système de justice et de l'état de droit⁹⁰³.

Lors du débat qui a suivi, les intervenants ont reconnu que la consolidation de la paix après les conflits appelait des efforts collectifs et pluridimensionnels, et se sont accordés sur la nécessité de renforcer encore la coopération et la coordination entre la Commission de consolidation de la paix et les autres acteurs internationaux actifs dans ce domaine. Ils ont également insisté sur l'importance de respecter et d'encourager la prise en main nationale des efforts de consolidation de la paix.

Au terme de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a, entre autres, considéré que la consolidation de la paix durable devait être menée de façon intégrée, et a réaffirmé l'importance de l'appropriation nationale et du renforcement des capacités nationales⁹⁰⁴.

Le 21 janvier 2011, avec l'aide du document de réflexion rédigé par la Bosnie-Herzégovine sur l'importance du renforcement des institutions dans le cadre d'une approche globale de la consolidation de la paix après les conflits⁹⁰⁵, le Conseil a tenu un débat public. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a reconnu le rôle critique des institutions pour faire durer la paix et réduire le risque de retomber dans la violence. Il a insisté sur le fait qu'il fallait renforcer la prise en main nationale et l'exercice de l'autorité au niveau national, non seulement des gouvernements ou des institutions publiques essentielles, mais également des communautés, des organismes apparentés, des populations locales, du secteur privé, des associations de femmes et des autres acteurs de la société civile. Il a ajouté que la communauté internationale devait éviter les solutions « passe-partout » ou envisager la réforme institutionnelle comme un exercice technique; elle devait au contraire être considérée et poursuivie dans le contexte plus large des processus politiques, du développement et du changement social d'un pays donné⁹⁰⁶. Le Président de la Commission de

consolidation de la paix a souligné que les efforts collectifs devaient continuer à appuyer le développement des capacités nationales en vue de renforcer, de transformer et de gérer des institutions viables le plus rapidement possible. Il a suggéré que le rôle de la Commission de consolidation de la paix pourrait encore évoluer en encourageant le recensement des institutions et des mécanismes qui étaient d'une importance critique et dont les sociétés sortant d'un conflit avaient besoin pour être plus résilientes et plus à même de désamorcer les tensions et de relever les défis par des moyens non violents⁹⁰⁷. La Belgique, s'exprimant au nom des Présidents des formations de pays de la Commission de consolidation de la paix⁹⁰⁸, a plaidé en faveur d'une coopération plus étroite entre le Conseil et les formations de pays⁹⁰⁹.

Les participants ont estimé que le renforcement des institutions constituait un élément important de la consolidation de la paix après les conflits. Le représentant de la Fédération de Russie, dont les représentants de la Colombie et du Portugal se sont fait l'écho, ont mis en exergue le principe de la responsabilité nationale pour définir les priorités et les stratégies de mise en œuvre⁹¹⁰. D'autres orateurs ont souligné l'importance d'un financement rapide, durable et prévisible pour soutenir les efforts de renforcement des institutions⁹¹¹.

Au terme de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a, entre autres, souligné qu'il importait de développer l'infrastructure institutionnelle, élément critique de la consolidation de la paix; souligné que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devaient être plus efficaces et mieux coordonner leur action d'évaluation des besoins et de planification d'un développement efficace des institutions; et souligné qu'il était disposé à recourir davantage au rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix⁹¹².

⁹⁰¹ Ibid., p. 6 (Afghanistan).

⁹⁰² Ibid., p. 10 (Sierra Leone).

⁹⁰³ Ibid., p. 13 (Timor-Leste).

⁹⁰⁴ S/PRST/2010/7.

⁹⁰⁵ S/2011/16, annexe.

⁹⁰⁶ S/PV.6472, p. 2 à 4.

⁹⁰⁷ Ibid., p. 8.

⁹⁰⁸ Belgique (République centrafricaine), Brésil (Guinée-Bissau), Canada (Sierra Leone), Jordanie (Libéria) et Suisse (Burundi).

⁹⁰⁹ S/PV.6472, p. 31.

⁹¹⁰ Ibid., p. 14 (Fédération de Russie); p. 15 (Colombie); et p. 23 (Portugal).

⁹¹¹ Ibid., p. 13 (Afrique du Sud); p. 18 et 19 (Nigéria); et p. 27 à 29 (Bosnie-Herzégovine).

⁹¹² S/PRST/2011/2.

**13 octobre 2010 au 31 octobre 2011 : rapports
du Secrétaire général sur les questions
thématiques concernant la consolidation de la
paix après les conflits**

Le 13 octobre 2010, le Conseil a tenu un débat pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit⁹¹³ et son rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix⁹¹⁴. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a indiqué que depuis la publication de son rapport initial sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit⁹¹⁵, des progrès avaient été enregistrés dans plusieurs pays sortant d'un conflit et que des avancées véritables avaient eu lieu dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques qu'il avait formulées afin de mieux organiser les efforts de consolidation de la paix. Néanmoins, quatre domaines en particulier exigeaient encore une attention : a) le déploiement de représentants spéciaux et d'équipes d'appui correctement formées et équipées pour faire face aux situations de crise; b) l'obtention d'un financement prévisible; c) une meilleure coopération et des approches communes, fondements de partenariats plus efficaces; d) le renforcement du rôle des femmes dans la consolidation de la paix⁹¹⁶. Le Président de la Commission de consolidation de la paix a fait savoir que le Comité d'organisation de la Commission avait examiné ces deux rapports et que plusieurs points étaient ressortis des débats, notamment l'importance de renforcer l'appropriation nationale et les capacités nationales, de clarifier les rôles et les attributions des différents acteurs du système des Nations Unies, de garantir un financement plus prévisible et de veiller à une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix⁹¹⁷.

Les participants se sont félicités des progrès accomplis depuis la publication du rapport initial. En outre, tout en notant des progrès dans certains pays comme le Burundi, la République centrafricaine et la Sierra Leone, ils ont souligné que des efforts étaient encore nécessaires dans plusieurs domaines, notamment le renforcement de l'appropriation nationale et des capacités nationales, le renforcement

du rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la coordination des efforts déployés par les Nations Unies et l'amélioration de la participation des femmes à tous les éléments de la consolidation de la paix. Au terme de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a encouragé la coordination, la cohérence et l'intégration plus grandes des efforts en matière de consolidation de la paix et souligné l'importance de la participation entière des femmes sur un pied d'égalité à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix⁹¹⁸.

Le 12 mai 2011, le Conseil s'est réuni pour examiner le rapport indépendant du Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils internationaux⁹¹⁹. Dans son exposé au Conseil, le Président du Groupe consultatif a recommandé plusieurs manières de renforcer l'appropriation nationale et les capacités nationales, d'élargir les partenariats civils, notamment entre les pays touchés par les conflits et d'autres pays en développement, et d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'opportunité de l'appui et des ressources techniques. À cet égard, il a noté que davantage de clarté dans les rôles et responsabilités de chacun permettrait de renforcer les attributions et la responsabilité et de combler les lacunes manifestes en termes de capacités. Enfin, il a souligné que l'Organisation devait être agile et adaptable, et doter les représentants du Secrétaire général sur le terrain de la flexibilité et de l'autorité qui leur permettent d'adapter les plans de mise en œuvre face aux imprévus. Par exemple, les missions devraient être autorisées à effectuer certaines activités relevant des programmes au stade initial, comme dans le cas du programme de réduction de la violence de proximité mis en place par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti⁹²⁰. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a réaffirmé l'importance des capacités et des compétences civiles dans toutes les missions autorisées par le Conseil, et a décrit les efforts déployés en vue de l'adoption d'une démarche globale et à l'échelle du système dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport⁹²¹. Le Président de la Commission de consolidation de la paix a souligné que l'établissement

⁹¹³ S/2010/386.

⁹¹⁴ S/2010/466.

⁹¹⁵ S/2009/304.

⁹¹⁶ S/PV.6396, p. 2 à 4.

⁹¹⁷ Ibid., p. 4 et 5.

⁹¹⁸ S/PRST/2010/20.

⁹¹⁹ S/2011/85.

⁹²⁰ S/PV.6533, p. 2 à 5.

⁹²¹ Ibid., p. 6.

des priorités devait se faire au niveau national, avec une meilleure identification et classification des capacités nationales et locales existantes⁹²². Les membres du Conseil ont, de manière générale, souscrit aux conclusions du rapport et se sont accordés sur l'importance de plusieurs des questions que ce dernier soulevait, comme l'appropriation nationale et les partenariats, mais leur opinion différait sur d'autres points du rapport. S'agissant de la proposition d'améliorer l'adaptabilité des opérations sur le terrain, plusieurs membres du Conseil ont demandé plus de détails sur les points qui touchaient la question du financement⁹²³. D'autres ont affirmé que bien que le développement et le déploiement des capacités civiles aient leur importance, il était nécessaire de clarifier les rôles et responsabilités s'agissant de qui devait mener de telles initiatives⁹²⁴.

Le 31 octobre 2011, le Conseil a entendu des exposés de la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Président de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix. La Sous-Secrétaire générale a indiqué que des progrès sensibles avaient été accomplis dans les deux années qui s'étaient écoulées depuis le premier rapport sur la consolidation de la paix après les conflits, dans des domaines comme la sélection des équipes de direction complémentaires pour diriger les efforts menés pendant la période suivant immédiatement un conflit et l'amélioration du savoir-faire civil. Les efforts se poursuivaient dans des domaines tels que la clarification des rôles et responsabilités au sein du système des Nations Unies pour les fonctions essentielles de maintien de la paix, et la mise en place de partenariats avec des institutions comme la Banque mondiale. Des progrès avaient également été accomplis sur la question de la participation des femmes à la consolidation de la paix, avec un recours plus systématique à des spécialistes de la problématique hommes-femmes dans les domaines du règlement des conflits et de la médiation. Elle a également recensé les domaines dans lesquels il fallait accélérer les changements pour renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix après les

conflits⁹²⁵. Le Président de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix a dit que depuis la révision du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, en 2010, la Commission avait adopté une feuille de route pragmatique, axée sur le renforcement de l'impact de la Commission sur le terrain. Parmi les activités de la Commission, on pouvait citer des réunions conjointes de la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, axées sur les problématiques du trafic de drogues et de la criminalité organisée en Afrique. La Commission était également en train d'accumuler une expérience de plus en plus importante, car l'engagement de l'ONU prenait différentes formes dans le cadre de ses nombreuses missions sur le terrain, qui allaient de missions de maintien de la paix pleinement déployées à des bureaux intégrés pour la consolidation de la paix en passant par une présence des Nations Unies dirigée par un coordonnateur résident⁹²⁶. Les membres du Conseil ont, de manière générale, salué les progrès accomplis dans le domaine de la consolidation de la paix depuis le précédent rapport de situation. Plusieurs d'entre eux ont réaffirmé l'importance de l'appropriation nationale⁹²⁷. D'autres ont souligné que le Conseil devait attribuer des mandats clairs aux missions de maintien de la paix, qui permettraient de poser des jalons pour la phase de consolidation de la paix⁹²⁸. S'agissant de la question de la participation des femmes à la consolidation de la paix, certains membres du Conseil ont appelé à une plus grande intégration des efforts dans ce domaine⁹²⁹.

23 mars 2011 : Commission de consolidation de la paix : progrès et défis

Le 23 mars 2011, le Conseil a examiné le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session⁹³⁰. L'ancien Président de la Commission (Allemagne) a présenté le rapport au Conseil, indiquant que des progrès avaient été faits dans la mise en œuvre des recommandations de

⁹²² Ibid., p. 8.

⁹²³ Ibid., p. 14 (Royaume-Uni); et p. 16 (Fédération de Russie).

⁹²⁴ Ibid., p. 14 (Royaume-Uni); et p. 21 (Bosnie-Herzégovine).

⁹²⁵ S/PV.6643, p. 2 à 5.

⁹²⁶ Ibid., p. 5 à 8.

⁹²⁷ Ibid., p. 12 (Colombie); p. 13 (Portugal); p. 17 (Inde); p. 19 (France); p. 22 (Royaume-Uni); et p. 24 (Nigéria).

⁹²⁸ Ibid., p. 8 (Bosnie-Herzégovine); p. 13 (Portugal); et p. 19 (France).

⁹²⁹ Ibid., p. 22 (Royaume-Uni); et p. 25 (Nigéria).

⁹³⁰ S/2011/41.

l'examen de 2010, en particulier en ce qui concernait la création d'une nouvelle formation consacrée au Libéria. Pendant la période couverte par le rapport, la Commission s'était également employée à mettre des partenariats en place et à les renforcer, en particulier avec les institutions financières internationales ainsi qu'avec d'autres organes principaux des Nations Unies comme le Conseil économique et social. La Commission avait pu établir des passerelles entre ses travaux et les activités menées sur le terrain par les acteurs du monde politique, du développement et du maintien de la paix, mais peinait à obtenir un plus grand engagement politique des États Membres et des hauts responsables de l'ONU⁹³¹. Le Président actuel de la Commission a indiqué que la fréquence des séances consacrées à la consolidation de la paix après un conflit et la portée des débats démontraient que le Conseil était de plus en plus conscient qu'il devait tenir compte des problèmes complexes auxquels les pays sortant d'un conflit devaient faire face. Il a ajouté que la

Commission pouvait certainement aider le Conseil à renforcer son engagement en remplissant trois principales fonctions consultatives : a) permettre la prise en compte précoce de la dimension de consolidation de la paix; b) offrir aux acteurs clefs un cadre ouvert et souple se prêtant à la mise en place de partenariats; c) fournir un appui aux pays inscrits à son ordre du jour et superviser les processus depuis la stabilisation jusqu'à la consolidation de la paix sur la base d'une analyse des risques et des perspectives effectuée pour chaque pays⁹³². Les membres du Conseil ont reconnu le rôle de plus en plus important de la Commission dans le processus de consolidation de la paix après les conflits, et ont salué les efforts qu'elle avait déployés pour établir des formations consacrées au Libéria et à la Guinée. Les membres du Conseil ont également recensé plusieurs défis auxquels la Commission devait faire face, notamment les moyens par lesquels elle pourrait assurer une coordination plus efficace entre les différents acteurs.

⁹³¹ S/PV.6503, p. 2 à 4.

⁹³² Ibid., p. 4.

Séances : consolidation de la paix après les conflits

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6299 16 avril 2010	Lettre datée du 1 ^{er} avril 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/167)		29 pays ^a	Président de la Commission de consolidation de la paix, Directeur général de la Banque mondiale, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités	S/PRST/2010/7
6396 13 octobre	Rapport intérimaire du		16 pays ^b	Président de la Commission de	Secrétaire général,	S/PRST/2010/20

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2010-2011

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
2010	Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466)			consolidation de la paix, Chef de la délégation de l'Union européenne	tous les membres du Conseil, tous les invités	
6414 29 octobre 2010	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386) Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466)	Projet de résolution (S/2010/557)		Directeur et Chef par intérim du Bureau d'appui à la consolidation de la paix		Résolution 1947 (2010) 15-0-0
6472 21 janvier 2011	Création d'institutions Lettre datée du 10 janvier 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des		27 pays ^c	Secrétaire général, Président de la Commission de consolidation de la paix, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne, Chargé d'affaires de l'Observateur permanent de l'Union africaine	Tous les membres du Conseil et tous les invités	S/PRST/2011/ 2

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstentions)</i>
	Nations Unies (S/2011/16)					
6503 23 mars 2011	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session (S/2011/41)			Président de la Commission de consolidation de la paix	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
6533 12 mai 2011	Lettres identiques datées du 18 février 2011, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/85)			Président du Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils internationaux, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Président de la Commission de consolidation de la paix	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
6643 31 octobre 2011				Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Président de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix	Tous les membres du Conseil et tous les invités	

^a Afghanistan (Ministre des affaires étrangères), Afrique du Sud, Arménie, Australie, Bangladesh, Botswana, Canada, Costa Rica, Croatie, Égypte, El Salvador, Finlande (au nom des pays nordiques), Ghana, Guatemala, Îles Salomon, Inde, Kenya, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Corée, Rwanda, Sierra Leone (Ministre de la défense), Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste (Ministre de la justice) et Uruguay.

^b Afrique du Sud, Australie, Bangladesh, Canada, Chili, Croatie, Égypte, Finlande, Irlande, Maroc, Népal, Pakistan, Pérou, Portugal, République tchèque et Thaïlande.

^c Afghanistan, Argentine, Arménie, Australie, Bangladesh, Belgique (au nom des Présidents des formations nationales de la Commission de consolidation de la paix), Bénin, Botswana, Costa Rica, Croatie, Égypte, Japon, Maroc, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pérou, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Slovaquie, Timor-Leste (Vice-Premier Ministre), Turquie et Ukraine.